

EXTRAIT DU REGISTRE

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SANA**

Nombre de membres :	
Afférents au Conseil Municipal	: 11
En exercice	: 11
Qui ont pris part à la délibération	: 06

Date de la convocation :
25/07/2025

Date d'affichage :
25/08/2025

Objet :

**Avis de la commune de
Sana sur le projet arrêté
du SCOT du pays du
Sud Toulousain
DCM 2025-21**

Certifié exécutoire par le
Maire compte tenu de la
réception en sous-préfecture
le
et de la publication le

Le Maire.

DE LA COMMUNE DE SANA

Séance du 29 Juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq le vingt neuf Juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame ROQUABERT Pierrette, Maire.

Présents : MM ROQUABERT Pierrette, JONQUIERES Alain, CAZENEUVE Rolland, GISQUET Jean Claude, DALENS Catherine, RASPEAU André

Excusés : DANTI Anne Marie, BAYLAC Michel, SIMON Natacha

Absents : BARRA LAFFONT Sonia, GLAIS Loïc

Madame DALENS Catherine a été nommée secrétaire de séance.

Madame le Maire rappelle que lors de la séance du 30 juin, le Conseil Municipal avait décidé de reporter sa décision sur ce projet d'arrêt du SCOT. Elle demande de bien vouloir se prononcer aujourd'hui sur ce dossier sachant qu'il sera possible de notifier les remarques lors de l'enquête publique.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de donner un avis favorable.

Ainsi fait et délibéré à SANA, les jours, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Le Maire



P. ROQUABERT